



## **CAPD du 2 février 2017**

### **Déclaration du SE-UNSA**

Monsieur le Directeur Académique,

En ce début d'année, souhaitons que notre service public d'Education amplifie sa transformation pour offrir réellement à chacune et à chacun les conditions de sa réussite. Souhaitons que notre école publique laïque soit la meilleure réponse au communautarisme, aux intégrismes, aux absolutismes de toutes sortes et contre le racisme. Souhaitons que les personnels voient leur travail reconnu et respecté.

Cette année débute avec la mise en place du PPCR. Nous ne pouvons qu'approuver les avancées proposées. S'il en est une qui marque un tournant, c'est bien la suppression de la note. Celle-là même qui maintenait les enseignants dans un statut infantilisant. Celle qui chiffrait mystérieusement la valeur professionnelle des collègues. Celle qui réussissait l'exploit, tantôt technique, tantôt révélateur de mérite, de mixer savamment compétence professionnelle et ancienneté de carrière. L'occasion est devant nous de modifier totalement les relations corps enseignants et corps d'inspection. Les flottements de mise en œuvre des mesures transitoires insinuent le doute et ravivent chez nos collègues la méfiance qui fait le lit des opposants à toute évolution. A ce sujet, comment s'organiseront dans notre département les inspections aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons des collègues pouvant bénéficier de boost de carrière lors de la prochaine campagne de promotion ? Seront-elles automatiques, ou les collègues concernés doivent-ils en faire la demande auprès de leur IEN ? Comment s'effectueront les rendez-vous de carrière à partir de la rentrée 2017 ? Quels retours aurons-nous en CAPD en 2017 ?

La CAPD d'aujourd'hui doit valider les inscriptions et les maintiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école. Parlons encore une fois direction d'école :

Le SE-Unsa apprécie la mise en place de certains points du protocole, comme le nouveau portail internet, mais certains autres restent en suspens, notamment en ce qui concerne l'aide humaine et juridique dont nos collègues ont besoin lorsqu'ils se trouvent dans des situations complexes avec les parents d'élèves ou les partenaires de l'école. Suite aux mesures de fusion d'écoles envisagées, et à la suppression de postes de direction qui en découle, nous demandons également à ce que les personnels reçoivent très rapidement une note précisant les règles qui prévaudront lors du mouvement. De nombreuses questions nous sont déjà posées à ce sujet. Et nous réitérons la demande d'une bonification de décharge pour les directions multi-sites.

D'autre part, si simplification n'est pas synonyme d'allègement, il ne nous paraît pas raisonnable de charger encore plus une barque déjà bien remplie. Le premier trimestre a été particulièrement éprouvant pour les directrices et les directeurs. Nous ne sommes pas de ceux qui par nature noircissent le tableau, mais si nous faisons la liste exhaustive de toutes leurs tâches, la déclaration serait trop longue.

N'oublions pas néanmoins leur métier principal : leur classe, leurs élèves qui ne devraient pas pâtir de la situation. **Force est de constater que le manque de temps des directrices et directeurs d'école est une réalité ! Et une réalité que nous portons une nouvelle fois à votre connaissance. Dans ce cadre, nous réitérons que l'aide administrative soit effective, sous la forme d'emplois pérennes dans toutes les écoles.**

L'étude de la liste d'aptitude à la direction d'école nous permet d'insister sur la nécessité d'offrir une véritable formation aux futurs directeurs. D'autre part, comme tous les ans dans notre département, des professeurs des écoles ont reçu un avis défavorable de la Commission, alors même qu'on leur avait parfois demandé de faire fonction pendant plusieurs années. Nous regrettons encore plus qu'aucune préparation à cette commission n'ait été proposée, comme nous l'avions demandé lors de la précédente CAPD.

A propos de formation, nous souhaitons évoquer les conditions de stage des PES 1er degré. Nous sommes amenés à dialoguer et à rencontrer beaucoup d'entre eux. Leurs témoignages, comme ceux des équipes qui partagent leur quotidien

convergent vers la même évidence : « Trop, c'est trop ! » C'est l'asphyxie : les contraintes liées à 12 heures de classe à préparer, d'élèves à évaluer, de parents à rencontrer et de coordination avec l'enseignant complétant leur service s'ajoutent à la préparation du master. Pour ce faire, ils doivent rédiger un mémoire et préparer la soutenance. Sans oublier que certain-e-s PES vivent des situations d'éloignement de leur conjoint et de leurs enfants. Certains collègues se retrouvent dans des situations inquiétantes à la limite du burn out. Au SE-Unsa, on soutient moralement, on aide. Mais, surtout, on constate les dégâts. Nous savons que tous les professionnels qui encadrent les PES s'impliquent beaucoup dans leur accompagnement. Cependant, c'est notre rôle d'élus du personnel d'attirer l'attention de cette CAPD sur leurs difficultés.

Enfin, nous souhaitons revenir sur la situation des enseignants référents, qui comme 5 à 6% des PE sont toujours privés d'ISAE. Nous revendiquons pour eux une égalité de traitement. Après la pétition lancée par le SE-Unsa qui a recueilli plus de 1000 signatures de référents en France, le Ministère, attentif à nos arguments et reconnaissant leur bien-fondé, s'est engagé à transmettre à tous les recteurs une consigne visant l'augmentation de leur indemnité pour mission particulière de 1 250 à 2 500 euros pour compenser l'absence d'ISAE. Nous attendons que cette consigne soit suivie d'effet au plus vite, car dans le contexte politique instable que nous connaissons, il y a urgence à finaliser les dossiers. C'est pourquoi nous vous demandons d'user de toute votre influence pour que cette consigne voie sa traduction concrète sur la paie des référents au plus vite.

Toujours à propos de l'ISAE, nos collègues PEMF sont eux aussi victimes d'une injustice. Ils ne reçoivent que 75% de l'ISAE parce qu'ils sont déchargés de classe pour suivre les stagiaires. Néanmoins, ce sont eux qui remplissent le LSU, qui assurent le suivi des élèves de leur classe, qui reçoivent les parents. Il serait logique qu'ils touchent l'intégralité de l'ISAE.

Merci pour votre attention,

Les membres du SE-Unsa 71 élues en CAPD.